



## Togo

**Un nouveau rebasage du PIB en perspective**

Le Togo s'engage dans une nouvelle étape de modernisation de son appareil statistique. Réuni le 30 juin à Lomé à l'occasion de la treizième session ordinaire du Conseil national de la statistique (CNS), le gouvernement a confirmé qu'un nouveau rebasage des comptes nationaux sera réalisé d'ici à la fin de l'année 2026. L'annonce a été faite par Sandra Ablamba Johnson, secrétaire générale de la présidence du Conseil, qui a rappelé que ...



PAGE 5

## COOPÉRATION



Togo-Israël

**Signature solennelle d'un mémorandum d'entente**

Une nouvelle page s'ouvre dans les relations diplomatiques entre la République togolaise et l'État d'Israël. Les deux pays ont procédé il y a quelques jours, à Lomé, à la signature solennelle d'un mémorandum d'entente sur les consultations politiques.

PAGE 3

## DIGITALISATION



Togo

**Le paiement en ligne des prestations du Tribunal de Grande Instance de Lomé devient effectif**

Le gouvernement togolais poursuit la modernisation des services publics avec la dématérialisation des paiements liés aux prestations du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Lomé. Officiellement lancée la semaine dernière par le ministère de la Justice ...

PAGE 11

## CADRE DE VIE

Inondations

**Le gouvernement s'attaque aux difficultés observées et prévient**

Dans le cadre de la gestion post inondation, plusieurs actions ont été retenues par le ministère délégué chargé de l'Eau ...

PAGE 11



## CPC / Dernière rencontre des acteurs politiques

**Les points saillants à retenir...**

Après quatre jours d'intenses échanges, les travaux de la deuxième session ordinaire de l'année 2026 du Cadre permanent de concertation (CPC) se sont achevés, le vendredi 03 juillet 2026.

PAGE 4

## DERNIERES HEURES

**Assemblée nationale : la première session ordinaire de 2026 officiellement clôturée**

L'Assemblée nationale a clôturé, le mardi 7 juillet à Lomé, sa première session ordinaire de l'année 2026. La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence de plusieurs membres du gouvernement, après trois mois consacrés aux activités législatives, au contrôle de l'action gouvernementale et à la diplomatie parlementaire.

Ouverte le 7 avril, cette session a permis l'adoption de plusieurs textes portant notamment sur les droits des personnes handicapées, la lutte contre les pollutions marines, la protection de la biodiversité en haute mer, la responsabilité environnementale, la concurrence et la protection des consommateurs.

Les députés ont également exercé leur mission de contrôle à travers des questions orales avec débat sur les allégations de truchage de matchs et les délestages persistants.

Le président de l'Assemblée nationale, Prof. Komi Selom Klassou, a salué une session marquée par une forte participation de délégations parlementaires étrangères. Il a invité les élus à poursuivre leur mission durant l'intersession en restant à l'écoute des populations, en expliquant les lois adoptées et en poursuivant leurs actions de représentation. La séance a aussi été marquée par la ratification de plusieurs organisations et groupes parlementaires.

## EVALA 2026

**Les autorités misent sur la qualité des services touristiques**

Le ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts vient de franchir une étape déterminante dans les préparatifs des festivités Evala 2026. À travers la Direction de la réglementation, de l'inspection et du contrôle des établissements hôteliers, des bars et des activités touristiques (DRICEHB), une vaste ...



PAGE 3

|   |                 |  |  |  |
|---|-----------------|--|--|--|
|  | <b>SOMMAIRE</b> | <p>Promotion de la femme<br/>Ce que fait réellement le Togo</p>  <p>P 9</p> | <p>El Niño<br/>Les phénomènes météorologiques extrêmes vont se multiplier dans le monde</p>  <p>P 10</p> | <p>Togo<br/>Le paiement en ligne des prestations du Tribunal de Grande Instance de Lomé devient effectif</p>  <p>P 11</p> |
|---|-----------------|--|--|--|

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

### «Je n'ai pas beaucoup patienté avant d'obtenir la première tranche du crédit AJSEF »

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI", votre Journal Togo Matin vous conduit à Lomé, dans la Région Maritime pour partager avec vous, les témoignages de Madame SEKPLA Abla, bénéficiaire du Produit "Accès des Jeunes aux Services Financiers" (AJSEF) du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI). Reportage...

Lomé, quartier Togo 2000, sur la nouvelle voie principale qui mène à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema de Lomé, nous nous rendons dans un atelier de couture pour y rencontrer la patronne des lieux. Très jeune, moins de la trentaine, SEKPLA Abla, fait partie des jeunes artisans qui ont très tôt mis les chances de leurs côtés afin de bien entreprendre dans la vie. Un atelier assez simple, avec une machine à coudre et une machine à surfiler, Abla s'emploie depuis bientôt trois ans à accomplir avec joie et bonne humeur les tâches que lui confient ses clientes.

" Depuis toujours, j'ai toujours rêvé d'apprendre le métier de couture. J'aime bien ce métier, dessiner des modèles et donner corps à des tissus ou à des pagnes afin qu'ils reflètent les désirs de mes clientes, pour moi c'est quelque chose de très sensationnel. J'ai donc appris le métier chez une professionnelle ici à Lomé pendant trois bonnes années. Après l'obtention

de mon diplôme, il me fallait nécessairement ouvrir un atelier afin de pouvoir y mener tranquillement mes activités. J'avais donc besoin d'un appui financier".

Des microcrédits que le FNFI à travers ses 26 Prestataires de Services Financiers (Institutions de Microfinance) octroie aux personnes qui en font la demande dans l'optique de les aider à démarrer ou consolider l'exercice d'une petite activité génératrice de revenus, notre interlocutrice a trouvé le créneau idéal pour se lancer dans son business. Sans hésiter et sans perdre le temps, elle se rend auprès d'une Institution de Microfinance partenaire pour se renseigner davantage sur les différents produits qu'offre le FNFI.

" Je me suis rendu auprès de ECHOPPE Togo car c'est une institution dont j'entends beaucoup parler dans le partenariat avec le FNFI et bon nombre de groupements de femmes disent du bien de cette institution. Une fois arrivé, j'ai été renseigné sur

les différentes possibilités que j'avais d'obtenir un microcrédit. Quand je leur ai dit que j'étais couturière et que j'avais besoin d'un coup de main pour pouvoir ouvrir mon atelier, ils m'ont tout de suite indiqué que le crédit AJSEF est le crédit



Madame Sékpla Abla

qui est dédié aux artisans. Il me revenait alors pour pouvoir avoir ce microcrédit de me constituer en groupe solidaire avec d'autres personnes dans le besoin, des personnes que je connais très bien et dont les capacités de remboursements des crédits sont avérées. Fort heureusement dans mon quartier, je connaissais beaucoup de mes camarades qui étaient dans le même cas que moi et en attente d'obtenir un microcrédit pour

aller de l'avant. C'est donc naturellement que mes amies et moi nous sommes constituées en groupe solidaire et nous sommes repartis voir ECHOPPE TOGO. Cette dernière nous a ensuite mis en relation avec un Prestataire de Service

savoir-faire et talent en œuvre.

" Je n'ai pas beaucoup patienté avant d'obtenir la première tranche de crédit AJSEF. J'ai obtenu auprès de ECHOPPE Togo la somme de 300.000 FCFA. Avec cette somme, je me suis doté de ce petit kiosque et j'ai acheté deux machines, dont l'une à coudre et l'autre à surfiler.

Le reste des ressources m'a permis d'acheter une petite table. Je me suis alors mis très vite au travail et j'ai commencé à recevoir quelques clientes, vu que je suis dans un quartier bien populaire et animé. Comme vous pouvez le constater aujourd'hui je m'en sors très bien avec mes clientes que je fidélise progressivement.

Je me suis bien organisée également pour le remboursement. A chaque recette que j'enregistre, je dégage une petite marge que je mets de côté pour pouvoir honorer mes engagements vis-à-vis du remboursements le moment venu. Je suis pratiquement à la fin du remboursement du premier cycle de crédit et je compte aussitôt faire la demande pour pouvoir bénéficier du second cycle. Ce dernier me servira à agrandir un tout petit peu mon atelier."

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina  
Secrétaire de rédaction :  
Edy Alley  
Responsable web :  
Carlos Amevor  
Comité de rédaction :  
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima  
Edem Dadzie  
Caleb Akponou  
Affo-Djèè Alarba  
Responsable administrative, financière  
et commerciale:  
Amah Essognim

Graphiste:  
Eros Dagoudi  
Imprimerie: Direct Print  
Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## EVALA 2026

## Les autorités misent sur la qualité des services touristiques

Le ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts vient de franchir une étape déterminante dans les préparatifs des festivités Evala 2026.

À travers la Direction de la réglementation, de l'inspection et du contrôle des établissements hôteliers, des bars et des activités touristiques (DRICEHB), une vaste mission d'inspection des établissements touristiques, suivie d'un atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités, a été conduite avec succès dans la préfecture de la Kozah.

Pendant quatre jours, les équipes d'inspection

ont sillonné les trois (03) communes de la préfecture de la Kozah afin d'évaluer les conditions d'exploitation des établissements touristiques. Au total, 103 hôtels et auberges ont été inspectés, permettant d'apprécier le niveau de conformité en matière d'hygiène, de sécurité, de qualité des prestations et de respect de la réglementation.

Les observations formulées sur le terrain serviront de feuille de route aux responsables des établissements afin d'améliorer davantage les services offerts aux milliers de visiteurs attendus pendant les Evala.

Cette dynamique s'est poursuivie le 4 juillet 2026 à l'hôtel Kara où plus de 300 acteurs touristiques et



Photo de famille à la suite de la rencontre avec les hôteliers (Crédit photo : Le ministère)

culturels ont participé à un atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités.

Les échanges ont porté sur l'hospitalité togolaise, l'accueil des visiteurs, la qualité des prestations, la

réglementation touristique, la gestion de la clientèle ainsi que le rôle de chaque acteur comme ambassadeur

de la destination Kara.

« Les Evala constituent une vitrine exceptionnelle pour le tourisme togolais. Chaque hôtel, chaque auberge, chaque restaurant et chaque acteur culturel est appelé à offrir un accueil irréprochable afin de promouvoir l'image de notre pays », a rappelé le représentant du ministère. À travers cette initiative, le ministère réaffirme sa volonté de faire des Evala 2026 un modèle d'organisation touristique, fondé sur la qualité des services, le professionnalisme et l'engagement collectif des acteurs.

TM

## Togo-Israël

## Signature solennelle d'un mémorandum d'entente

Une nouvelle page s'ouvre dans les relations diplomatiques entre la République togolaise et l'État d'Israël. Les deux pays ont procédé il y a quelques jours, à Lomé, à la signature solennelle d'un mémorandum d'entente sur les consultations politiques.

Cet instrument juridique de haute portée a été paraphé par Afo Salifou, secrétaire

dynamique à un partenariat vieux de plus de soixante ans.

Loin d'être un simple cadre juridique supplémentaire, ce mémorandum d'entente traduit la volonté ferme des deux gouvernements de structurer, régulariser et pérenniser leurs échanges diplomatiques. À une époque où les crises sécuritaires, les

coordonner les positions diplomatiques respectives lorsque cela est opportun; ainsi qu'à identifier et porter de nouvelles initiatives conjointes au service d'intérêts mutuels.

L'ancrage des relations entre Lomé et Jérusalem est historique, remontant à l'établissement officiel de leurs liens diplomatiques

et historiques de la coopération existante, largement soutenue par l'Agence israélienne de coopération internationale (MASHAV). Israël s'est en effet illustré au fil des décennies par un appui constant au développement du capital humain togolais, à travers l'octroi de bourses de formation aux cadres, chercheurs et étudiants, ainsi que des appuis techniques ciblés dans les secteurs clés de l'agriculture et de la santé.

du pays et modernisation continue de l'administration publique.

Cybersécurité et enjeux stratégiques : Renforcement de la sécurité des infrastructures numériques et échanges de vues pour faire face aux menaces transnationales, au terrorisme et à l'extrémisme violent.

**Le choix indéfectible du multilatéralisme et de la paix**

Au-delà des aspects purement techniques et économiques, cet accord repose sur une convergence de vues philosophiques et politiques. Fidèle à sa tradition diplomatique, le Togo réaffirme son attachement indéfectible aux principes du règlement pacifique des différends et du multilatéralisme. Dans un contexte ouest-africain et international complexe, marqué par la montée de l'extrémisme violent, cette concertation politique renforcée offre un canal précieux pour œuvrer de concert en faveur de la stabilité régionale.

Comme l'a si bien rappelé Afo Salifou, cette signature n'est pas un aboutissement, mais bel et bien le point de départ d'une nouvelle ère de confiance mutuelle et de prospérité partagée pour les peuples togolais et israéliens.

La rédaction



Afo Salifou (à droite), et l'ambassadeur israélien (Crédit photo : diplomatie.gouv.tg)

général du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur, et par l'ambassadeur Seroussi, de l'État d'Israël au Togo.

Cette signature, qui intervient dans la droite ligne de la visite officielle fructueuse effectuée en Israël par le ministre, le professeur Robert Dussey en janvier dernier, marque un tournant stratégique majeur visant à moderniser et insuffler un élan

mutations économiques, les dérèglements climatiques et les bouleversements technologiques ignorent les frontières, le Togo et Israël réaffirment que le dialogue demeure l'arme la plus efficace de la diplomatie moderne.

Ce nouveau mécanisme permettra notamment d'échanger de manière périodique des analyses croisées sur la scène internationale. Il contribuera également à mieux

le 8 septembre 1960. Soixante-cinq ans plus tard, la nécessité de moderniser le cadre juridique bilatéral est devenue une priorité réciproque. Parmi les grands chantiers annoncés, les deux parties ont exprimé leur volonté commune de relancer la grande Commission mixte, dont la toute première session s'était tenue en 1990.

Ce renforcement institutionnel s'appuiera sur les piliers solides

## CPC / Dernière rencontre des acteurs politiques

## Les points saillants à retenir ...

**Après quatre jours d'intenses échanges, les travaux de la deuxième session ordinaire de l'année 2026 du Cadre permanent de concertation (CPC) se sont achevés, le vendredi 03 juillet 2026.**

Ouverte le 30 juin dernier, cette rencontre a réuni les représentants des partis politiques autour de réflexions consacrées à des questions majeures liées au fonctionnement des institutions dans le contexte de la Vème République.

Au terme des travaux, plusieurs recommandations ont été formulées sur les différentes thématiques examinées. Les rapports issus des commissions seront transmis aux autorités compétentes afin d'éclairer les décisions qu'elles jugeront utiles de prendre.

La cérémonie de clôture a été marquée par la lecture d'une déclaration

des acteurs politiques du CPC sur les récentes inondations ayant affecté plusieurs localités du pays. Présentée par Fulbert Sassou Attisso, président du parti Togo Autrement, cette déclaration a exprimé les condoléances du CPC aux familles endeuillées ainsi que sa compassion et sa solidarité envers les sinistrés et les personnes déplacées.

Les acteurs politiques ont également rappelé l'importance du civisme dans la prévention des catastrophes, invitant les populations à préserver les ouvrages d'assainissement, à éviter les dépôts d'ordures dans les caniveaux et à adopter des comportements responsables. Ils ont, par ailleurs, salué la réactivité du gouvernement face à cette situation et l'ont encouragé à poursuivre les actions entreprises pour protéger les populations.

Clôturent les travaux, le président du CPC, maître Tchassona Traoré, s'est félicité de la qualité des échanges menés durant les quatre jours de concertation. Il a souligné que les discussions, nourries par les rapports préparatoires élaborés depuis le mois de février, ont permis non seulement d'examiner en profondeur les différentes thématiques, mais également d'identifier de nouvelles pistes de réflexion.

« Les débats se sont déroulés dans un climat d'écoute, de respect mutuel et de dialogue constructif. Les différentes sensibilités politiques ont pu exprimer librement leurs positions, permettant de dégager plusieurs convergences tout en relevant certaines questions nécessitant encore un approfondissement », a-t-il déclaré.

Il a rappelé que la vocation du CPC n'est pas d'imposer des solutions, mais de proposer des analyses et des recommandations susceptibles d'accompagner les pouvoirs publics dans leur prise de décision.

renforcement de la démocratie, de la stabilité institutionnelle et de la cohésion nationale. Cette deuxième session de l'année 2026 aura, une fois encore, confirmé que le dialogue demeure un levier privilégié pour consolider



Le présidium du CPC (Crédit photo : territoire.gouv.tg)

Réaffirmant l'engagement du cadre en faveur du dialogue politique, maître Tchassona Traoré a indiqué que le CPC poursuivra sa mission de concertation pour contribuer au

la démocratie, renforcer la confiance entre les acteurs politiques et promouvoir une gouvernance apaisée au service de l'intérêt général

TM

## Inondations

## Le gouvernement s'attaque aux difficultés observées et prévient

**Dans le cadre de la gestion post inondation, plusieurs actions ont été retenues par le ministre délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement pour contenir la situation.**

En coordination avec l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) et le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ; le ministre délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement a engagé des travaux d'assainissement quelques jours après les fortes pluies diluviennes qui se sont abattues sur la ville de Lomé et ses environs causant des inondations dans certains quartiers. Sous l'impulsion du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, le gouvernement reste engagé et initie des travaux d'assainissement visant à offrir un cadre de vie sain aux populations.

L'objectif de ces travaux d'assainissement est de rendre propre ces quartiers afin d'éviter aux populations les maladies hydriques causées par la contamination des eaux de ruissellement et se préparer pour d'éventuelles pluies.

« Nous avons constaté un problème d'insalubrité général et il faut rapidement y remédier puisqu'il va continuer à pleuvoir », a indiqué le ministre Séna Alipui.

Le samedi 4 juillet 2026, le ministre Séna Alipui a donc tenu à constater de visu l'effectivité des actions post inondations engagées sur le terrain. Accompagné de ses collaborateurs, le ministre délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement a fait le tour des sites où se déroule le pompage des eaux en vue de libérer les voies inondées ; ceux des dépotoirs intermédiaires et sauvages où se déroule l'enlèvement des ordures.

La visite des différents sites a permis au ministre de noter : la poursuite du pompage des eaux des bassins où le débordement a été constaté notamment le bassin de Caméléon, Tokoin Tamé, Togo 2000, Awatamé, Accordéon); Le renforcement du pompage sur d'autres sites par installation d'une nouvelle motopompe notamment à Avédji 2-Babakopé pour un refoulement vers un exutoire sécurisé à huit

cent mètre du lieu de pompage ; l'installation de trois pompes à pilotage par cabine et la pose de conduites DN 200 sur quatre cents mètres à Tokoin Tamé par Bessac.

Il est également prévu l'installation de nouvelles pompes sur d'autres sites



Le ministre Séna Alipui (au milieu), donnant des instructions (Crédit photo : urbanisme.gouv.tg)

critiques pour évacuer les eaux vers le Zio notamment à la dépression de l'école primaire de Kotokoli Zongo et à EPP Akoin ; à Bè Kpéhénou et au niveau de 3k. En dehors du pompage des eaux des bassins et l'aspiration des eaux sur les voies inondées, une vaste opération d'enlèvement des ordures est engagée par le ministre délégué

chargé de l'Eau et de l'Assainissement en vue d'assainir les quartiers où se trouvent ces dépotoirs et éviter des maladies aux habitants.

Le ministre séna Alipui a ainsi pu constater l'effectivité de l'opération sur les différents sites des

dépotoirs intermédiaires identifiés. Cette opération d'enlèvement des ordures des décharges intermédiaires vers le Centre d'enfouissement technique (CET) d'Aképe est assurée par Sara Group avec la mobilisation de 50 camions bennes pour éviter que ces déchets ne se retrouvent dans les bassins et causer des dégâts sur les

pompes. Cette action vise aussi à régler les problèmes d'insalubrité et assainir le cadre de vie des maisons environnantes. Il s'agit des dépotoirs intermédiaires de Boka, du triangle des rails, du marché de Agoe Zongo et de Akato.

Ce travail est fait en collaboration avec les mairies des zones concernées qui vont ensuite prendre le relais pour la surveillance de ces décharges intermédiaires après l'enlèvement des ordures. Sur chacun des sites visités, le ministre séna Alipui a vivement encouragé les agents de Sara Group à s'investir à fond dans le projet. « Vous devez faire le maximum pour aller très vite de sorte que toutes ces ordures soient dégagées au bout d'une semaine », a-t-il insisté.

Les dépotoirs sauvages identifiés feront également l'objet d'enlèvement. Les mairies des zones concernées feront le nécessaire pour mettre en place des solutions de gestion des déchets dans leurs communes.

Edem Dadzie

## Togo

## Le FMI classe le pays parmi les emprunteurs les plus crédibles du marché régional

Le Togo confirme sa solidité sur le marché financier régional. Dans son rapport sur les politiques communes de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), publié en juin 2026, le Fonds monétaire international (FMI) classe le pays parmi les 3 émetteurs souverains bénéficiant des meilleures conditions de financement. Aux côtés du Bénin et de la Côte d'Ivoire, le Togo continue de mobiliser des ressources à des coûts inférieurs à ceux observés dans la majorité des pays de l'Union, reflet d'une confiance accrue des investisseurs.

Selon le rapport, le Togo a emprunté en 2025 à un rendement moyen pondéré de 7,1 % sur les bons du Trésor à un an. Ce niveau est identique à celui enregistré par le Bénin et la Côte d'Ivoire.

À l'inverse, les 5 autres États membres de l'Uemoa ont supporté un coût moyen de financement de 9,6 %, soit un écart de 250 points de base. Pour le FMI, cette différence traduit une perception plus favorable du risque associé à la signature togolaise, les investisseurs considérant le pays comme un emprunteur relativement fiable sur le marché régional.

Les opérations réalisées en 2026 confirment cette dynamique. Le 26 juin, le Togo a levé 33 milliards de FCFA sur une maturité de 5 ans à un rendement moyen pondéré de 7,23 %, contre 7,33 % lors d'une émission similaire organisée deux semaines plus tôt.

Sur l'échéance de 3 ans, le pays s'était financé à 6,40 %, un niveau inférieur aux 6,58 % obtenus par la Côte d'Ivoire sur la même période. À la fin du mois d'avril, le rendement des bons à 364 jours s'établissait à seulement 5,25 %.

L'appétit des investisseurs

demeure particulièrement soutenu. Lors de l'adjudication du 26 juin, les soumissions ont atteint 84,95 milliards de FCFA pour un objectif initial de 30 milliards, soit un taux de couverture de 283 %. Depuis le début de l'année, le Togo a déjà mobilisé plus de 278 milliards de FCFA sur le marché régional des adjudications géré par Umoa-Titres.

Une dette maîtrisée sous le seuil communautaire Cette confiance s'appuie également sur l'amélioration progressive des finances publiques. À fin 2025, la dette publique représentait 63 % du produit intérieur brut, contre 66,2 % un an auparavant, restant ainsi en dessous du plafond communautaire fixé à 70 %. La dette intérieure demeure la principale source de financement de l'État, avec un encours équivalant à 35,1 % du PIB, contre 27,9 % pour la dette extérieure. Cette stratégie permet au Togo de privilégier le marché régional tout en consolidant la confiance des investisseurs et en préservant des conditions de financement favorables pour accompagner ses besoins de développement. E.A

## Togo

## Un nouveau rebasage du PIB en perspective

Le Togo s'engage dans une nouvelle étape de modernisation de son appareil statistique. Réuni le 30 juin à Lomé à l'occasion de la treizième session ordinaire du Conseil national de la statistique (CNS), le gouvernement a confirmé qu'un nouveau rebasage des comptes nationaux sera réalisé d'ici à la fin de l'année 2026. L'annonce a été faite par Sandra Ablamba Johnson, secrétaire générale de la présidence du Conseil, qui a rappelé que des statistiques fiables constituent un préalable indispensable à une gouvernance efficace.

L'opération permettra d'actualiser l'année de référence servant au calcul du Produit intérieur brut (PIB) afin de mieux prendre en compte les profondes transformations de l'économie togolaise et d'accompagner la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale 2026-2031.

Il s'agira du deuxième rebasage en 6 ans. En 2020, le Togo avait déjà remplacé l'année de base 2007 par 2016, tout en adoptant le Système de comptabilité nationale (SCN) 2008. Cette réforme avait entraîné une réévaluation de 37,4 % du PIB de 2016, passé de 2 618,1 à 3 597,8 milliards de FCFA.

La nouvelle opération s'appuiera notamment sur les résultats du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5), réalisé en 2022. Elle permettra d'intégrer des activités économiques encore insuffisamment

mesurées, en particulier celles relevant du secteur informel. Les Nations unies recommandent d'ailleurs une actualisation de l'année de base tous les 5 ans afin que les comptes nationaux reflètent fidèlement les évolutions structurelles de l'économie.

### Des effets sur les indicateurs économiques

Le rebasage ne modifie pas la richesse effectivement créée, mais améliore sa mesure. En élargissant le périmètre des activités prises en compte, il

l'objectif communautaire de 20 % fixé par l'Union.

### Un contexte économique favorable

Cette annonce intervient quelques jours après le reclassement du Togo parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure par la Banque mondiale. Portée par une croissance réelle de 6,3 % en 2025, une révision démographique issue du RGPH-5 et une amélioration des principaux indicateurs macroéconomiques, cette évolution confirme la



Sandra Ablamba Johnson, secrétaire générale de la présidence du Conseil

augmente mécaniquement le PIB et réduit plusieurs ratios économiques exprimés en pourcentage de celui-ci, notamment l'endettement et le déficit budgétaire.

Le précédent exercice avait ainsi ramené le ratio dette/PIB de 68,3 % à 51,9 % pour l'année 2019. Des effets similaires ont été observés dans plusieurs pays de l'Uemoa, notamment au Bénin, au Niger et au Sénégal. En revanche, le taux de pression fiscale diminue également, ce qui éloigne temporairement

transformation progressive de l'économie nationale.

Pour autant, les autorités rappellent que le rebasage demeure un exercice statistique. Il améliore la lecture des performances économiques sans modifier les engagements financiers du pays, notamment en matière de remboursement de la dette. L'enjeu reste donc de transformer ces meilleures performances statistiques en croissance inclusive, créatrice d'emplois et de richesse pour les populations.

E. A

## Umoa-Titres

## Une nouvelle émission obligataire de 25 milliards FCFA

Le Togo poursuit son programme de financement sur le marché financier régional. Le Trésor public prévoit de mobiliser 25 milliards FCFA le vendredi 10 juillet 2026 à travers une émission d'Obligations assimilables du Trésor (OAT) sur le marché des titres publics de l'Union monétaire ouest-africaine (Umoa).

Selon l'avis d'appel d'offres, l'opération porte sur 3 maturités : 3 ans, 5 ans et 7 ans. Les

titres, d'une valeur nominale de 10 000 FCFA, offrent des taux d'intérêt de 6,15 % pour l'échéance de 3 ans, 6,35 % pour 5 ans et 6,50 % pour 7 ans.

Cette adjudication constitue la première intervention du Trésor togolais sur le marché régional au cours du mois de juillet. Sur l'ensemble du mois, les autorités ambitionnent de lever 55 milliards FCFA auprès des investisseurs de

l'espace Umoa.

### Financer le budget 2026

Les fonds mobilisés contribueront au financement du budget de l'État, arrêté à 2 751 milliards FCFA pour l'exercice 2026. Cette opération s'inscrit dans la stratégie annuelle de financement mise en œuvre par le gouvernement afin d'assurer la couverture des besoins budgétaires tout en diversifiant ses sources de ressources.

Pour l'année 2026, le Togo s'est fixé un objectif global de 463 milliards FCFA à mobiliser sur le marché régional des titres publics.

### Un programme déjà bien engagé

À la fin du mois de juin, le Trésor public avait déjà levé 214,5 milliards FCFA, soit près de 46 % de son objectif annuel. Dans le même temps, l'État a procédé au remboursement de plus de 326 milliards FCFA aux

investisseurs au cours du premier semestre.

Cette dynamique illustre la présence régulière du Togo sur le marché Umoa-Titres et traduit la volonté des autorités de poursuivre une gestion active de la dette publique, tout en maintenant le financement des investissements et des priorités de développement inscrites dans le budget national.

Edy Alley

## Promotion de la femme

# Ce que fait réellement le Togo

**La promotion de la gent féminine est essentielle pour bâtir une société juste et prospère. Et le Togo, considéré comme l'un des modèles en Afrique, n'a cessé de faire ses preuves. Que ce soit dans la promotion des femmes dans les sphères décisionnelles ou des initiatives visant à renforcer leur leadership, les initiatives n'en manquent pas. À travers ce dossier, nous faisons un retour sur les engagements du pays et les résultats engrangés.**

Selon le dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) mené en 2022, les femmes représentent plus de 51 % de la population togolaise. Et pour un pays qui se veut émergent à l'horizon 2030, un tel pourcentage de la population ne saurait être laissé en marge du développement.

### Pourquoi promouvoir les femmes ?

Promouvoir les femmes a pour avantage de garantir des droits et de libérer le potentiel de la majorité de la population. Et investir dans les femmes pourrait accélérer la croissance économique, réduire la pauvreté et améliorer le bien-être des familles. Conscient de cette réalité, le gouvernement, sous l'initiative du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a entrepris ces dernières années plusieurs initiatives, dont la promotion des femmes dans les sphères décisionnelles.

En 2025, les femmes représentent 22,45 % des titulaires de fonctions nominatives de haut niveau, notamment parmi les ministres, les préfets, les sénateurs et les gouverneurs. C'est l'expression d'une orientation politique portée au plus haut sommet de l'État par le président du Conseil, qui fait de l'inclusion des femmes dans les centres de décision un levier de modernisation de la gouvernance nationale.

Si ce taux reste encore éloigné de la parité, il

témoigne néanmoins d'une évolution dans un environnement où les postes de commandement ont longtemps été majoritairement occupés par des hommes. Plus encore, cette progression soulève une question essentielle : quels bénéfices le pays peut-il tirer d'une présence féminine accrue dans ces instances ?

L'un des premiers avantages d'une plus grande représentation des femmes réside dans l'enrichissement du processus décisionnel. Les femmes et les hommes ne vivent pas toujours les mêmes réalités économiques et sociales. Les expériences liées à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à l'entrepreneuriat ou encore à la vie familiale peuvent différer selon les contextes. Lorsque ces différentes sensibilités sont présentes autour de la table de décisions, les politiques publiques ont davantage de chances de répondre aux besoins réels de l'ensemble de la population.

Dans un pays où les femmes représentent plus de la



Le président du Conseil et les femmes bénéficiaires du FNFI (archive)

moitié de la population, leur implication dans les centres de pouvoir contribue à une meilleure prise en compte des préoccupations qui touchent directement les ménages, les communautés et les activités économiques locales.

### L'amélioration des politiques publiques

L'accès des femmes aux fonctions de responsabilité

favorise également une gouvernance plus inclusive. Plusieurs analyses internationales montrent que la diversité au sein des organes de



Le président du Conseil à la rencontre des femmes

décision permet souvent d'élargir les perspectives, de réduire les angles morts et d'améliorer la qualité des arbitrages. Dans tous les secteurs de développement, la présence de femmes à des postes stratégiques contribue à mieux identifier des problématiques et à élaborer des réponses plus adaptées.

Il ne s'agit pas de considérer que les femmes gouvernent différemment par nature,

indépendamment du genre. Cette évolution contribue à valoriser le mérite, l'excellence et la compétence comme principaux critères

d'accès aux fonctions publiques. Pour les jeunes filles, voir des femmes occuper des postes de ministre, de gouverneur, de préfet ou de sénateur constitue une source d'inspiration. Cela élargit le champ des possibles et encourage davantage d'ambitions professionnelles et citoyennes.

### Un levier pour le développement économique

La promotion des femmes dans les instances de décision n'est pas seulement une question de représentation. Elle possède également une dimension économique.

Les organisations internationales soulignent régulièrement que les pays qui favorisent une meilleure participation des femmes à la vie économique et institutionnelle disposent d'un potentiel de croissance plus important. Lorsqu'une partie importante des talents d'un pays est pleinement mobilisée, les capacités d'innovation, de gestion et de création de richesse s'en trouvent renforcées.

La présence accrue des femmes dans les postes de responsabilité favorise également l'adoption de politiques publiques destinées à

lever certains obstacles à l'entrepreneuriat féminin, à l'accès au financement ou à l'emploi qualifié. Ainsi, l'inclusion des femmes dans les sphères

de décision participe indirectement à la dynamique économique nationale.

L'évolution observée au Togo contribue à améliorer l'image du pays auprès des partenaires internationaux. Les progrès réalisés en matière de représentation féminine sont souvent perçus comme des indicateurs de modernisation institutionnelle et de bonne gouvernance.

### Améliorer les performances en mettant l'accent sur le genre

Dans l'optique d'éradiquer la pauvreté, les ODD 5 prévoient de réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles à l'horizon 2030. Et cela implique d'éliminer les discriminations, violences, mariages forcés. Mieux, de reconnaître le travail domestique non rémunéré et de garantir l'accès aux postes de direction.

Au Togo, les initiatives de promotion de la femme sont multiformes et ne se limitent pas seulement à leur promotion dans les sphères décisionnelles. Le pays met un accent sur le genre via l'élaboration d'une Politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre (PNEEG),

l'autonomisation économique de la femme et le renforcement des capacités locales.

D'autres initiatives majeures incluent la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et la promotion de la participation politique des femmes.

Dans le domaine de l'éducation et de la santé, la promotion de la femme passe par l'attribution de bourses d'excellence aux jeunes filles talentueuses issues des familles défavorisées.

L'intensification de la sensibilisation contre les mariages forcés et violences sexuelles, le concept « Papa Champions », une initiative du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) visant à engager les hommes dans la promotion de l'égalité, y participent également à promouvoir la femme.

Outre les initiatives susmentionnées, l'appui à la participation des femmes dans la prise de décision et la consolidation de la paix, en lien avec la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU), participe aussi à promouvoir le leadership féminin au Togo.

Dans la fonction publique par exemple, les dépenses consacrées au genre sont ciblées. Elles sont prioritaires, démontrant la volonté gouvernementale d'inscrire l'égalité professionnelle et l'inclusion des femmes au cœur de la gestion des ressources humaines de l'État.

La budgétisation sensible au genre, qui consiste à analyser, planifier et exécuter les dépenses publiques en tenant compte de leurs effets différenciés sur les femmes et les hommes, est une dimension prise en considération au Togo. En consacrant une proportion substantielle de leurs ressources à cette orientation, les ministères affirment que la performance de

l'administration passe par l'équité et la mise en valeur du potentiel intellectuel des femmes.

L'investissement dans le genre contribue à moderniser la fonction publique. Une administration qui valorise la diversité des talents gagne en efficacité, en créativité et en légitimité. En offrant des opportunités égales d'évolution professionnelle aux femmes, l'État consolide la motivation de ses agents et améliore la qualité du service rendu aux citoyens.

L'intégration de la perspective genre envoie ainsi un signal, celui d'une administration davantage représentative des femmes.

### Quid du droit économique des femmes ?

À ce niveau, le Togo confirme son ancrage parmi les nations africaines les plus engagées en faveur de l'égalité économique.

Selon le rapport Women, Business and the Law 2026 publié par la World Bank, le pays se classe deuxième en Afrique en matière d'égalité des droits économiques entre hommes et femmes et occupe la première place au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao).

Avec un score de 79,33 points sur 100, Lomé s'impose comme la deuxième économie africaine pour l'égalité des droits économiques entre les sexes.

Ce positionnement est d'autant plus remarquable qu'il place le Togo devant plusieurs grandes économies du continent, consacrant ainsi la pertinence et la cohérence des réformes engagées ces dernières années dans la promotion de la femme.

Le classement Women, Business and the Law évalue les cadres juridiques qui influencent la capacité des femmes à participer pleinement à la vie économique.

Il examine notamment les droits liés à l'emploi, à la rémunération, à la parentalité, à l'entrepreneuriat, aux actifs et à la retraite. En obtenant un tel score, le Togo démontre sa volonté de valoriser la femme.

Au sein de la Cedeao, cette première place confère au Togo un rôle de



Image des femmes bénéficiaires du FNFI

référence régionale. Elle illustre la capacité d'un pays à transformer ses engagements en résultats mesurables, dans un contexte continental encore marqué par des disparités persistantes.

### Un environnement plus inclusif

Au Togo, l'égalité des droits économiques entre hommes et femmes ne relève plus seulement d'un impératif moral, mais d'une stratégie assumée de transformation nationale.

Le Fonds national de la finance inclusive (FNFI), par exemple, a permis d'accorder plus de 117 milliards FCFA de crédits de 2014 à 2025, dont une importante partie est allée aux femmes entrepreneures, responsables de ménages, vulnérables, etc.

Autres exemples : l'attribution de 25 % des marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneures ; la simplification des procédures de création d'entreprises pour les femmes et la réduction du coût ; l'accès à la formation et à des financements à travers d'autres projets et programmes nationaux, etc.

### L'entrepreneuriat féminin en plein essor

La stratégie de promotion de l'entrepreneuriat féminin au Togo se fonde sur une approche multidimensionnelle. Il combine à la fois l'accès au financement, le renforcement des capacités, et l'amélioration de l'écosystème entrepreneurial pour faire émerger les femmes.

Cette stratégie s'appuie à la fois sur des programmes gouvernementaux et des partenariats internationaux, des incubateurs locaux ainsi que des initiatives publiques et privées. Et au vu des avancées actuelles, le Togo s'impose progressivement comme un modèle régional d'intégration économique et de leadership féminin dans tous les domaines, sans exclure le numérique. Toutefois, malgré les avancées enregistrées ces dernières années, la promotion de la femme reste confrontée à nombre de défis au Togo.

### Des goulots d'étranglement

En dépit des efforts, la promotion de la femme au Togo se heurte à des pesanteurs socioculturelles persistantes comme : l'inégalité d'accès à la terre, le faible taux de participation politique des femmes et les violences basées sur le genre (VBG). Des différentes études, il ressort aussi que les normes traditionnelles limitent souvent le rôle des femmes à la sphère domestique et entravent leur accès aux ressources, notamment foncières. À ce dernier niveau, seulement 20 % des terres agricoles appartiennent aux femmes alors qu'elles constituent plus de 51%

de la population.

Les violences physiques et sexuelles restent également préoccupantes. Un tiers des femmes de plus de 15 ans en sont victimes, selon le rapport CARE France.

Majoritaires dans le secteur informel (environ 70 %), les femmes ont un accès limité aux services bancaires et aux crédits. Cela entrave leur pouvoir économique et leur capacité à réellement contribuer au développement.

Dans l'administration centrale et malgré les efforts, l'on estime en 2026, à un peu plus de 24 % la proportion des femmes, ce qui reste en deçà des 50 %. Un défi que les gouvernants entendent progressivement relever.

Pour relever ces défis, le gouvernement et ses partenaires s'engagent sur nombre d'initiatives. On citera entre autres l'adoption d'un nouveau code foncier et domanial qui donne droit d'accès aux terres à la femme. D'autres programmes, à l'instar du projet d'autonomisation des femmes rurales au Togo (PAFERT) mènent des actions de plaidoyer auprès des autorités locales pour lever les obstacles coutumiers.

Contre les violences basées sur le genre (VBG), le pays renforce son arsenal par des mesures juridiques et institutionnelles, notamment par l'adoption du code pénal qui condamne de 5 à 10 ans de prison, les auteurs des violences conjugales. En politique, les femmes sont promues à travers des réformes juridiques, des programmes de formation au leadership et des politiques publiques.

La mise en place du numéro vert (8284, 8255), l'installation de « One Stop Center » pour la prise en charge holistique, l'incubateur INNOV'UP pour accompagner l'entrepreneuriat féminin constituent entre autres initiatives pour relever les défis toujours persistants.

**Caleb Akponou**

**COPIE**

**SIGNIFICATION D'ORDONNANCE AVEC ASSIGNATION EN REFERE A BREF DELAI AUX FINS D'OUVERTURE DE PORTE**

L'an deux mille vingt six (2026)  
Et le Mardi Sept (07) Juillet à 17 heures 58 minutes

La société **AGRO SUD SARL**, inscrite au RCCM du Burkina Faso sous le numéro BF OUA 2018 B9166, numéro identifiant financier unique (IFU) 00112846N, ayant son siège à Ouagadougou, prise en la personne de son Gérant, Monsieur **Boukari GANDEMA**, né le 31 décembre 1976, de nationalité Burkinabé, demeurant et domicilié à Ouagadougou, de passages réguliers à Lomé, Téléphone : (+228) 71 36 98 75, (+226) 76 90 10 39 ;

Assistée de Maître **Darius Kokou ATSOO**, Avocat au Barreau du TOGO, demeurant et domicilié au siège de son cabinet à Lomé, quartier Adidogomé Madiba, immeuble ELIZA HOME, 07 BP 7722 Lomé-Togo, Téléphone : (+228) 97 23 45 45/ 90 13 64 66, e-mail : [darius.atsoo@atsoolawfirm.com](mailto:darius.atsoo@atsoolawfirm.com) ;

Agissant en vertu de l'ordonnance n°247/2026 en date du 07 juillet 2026 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé, portant abréviation de délai ;

**ME ALOU BANASSA Komlan**  
Huissier de Justice Assesseur, Membre  
de la Société Civile Professionnelle, RSM-BO  
ALOUI BANASSA, Titulaire d'une Charte  
d'Huissier de Justice à Lomé, 2 Boulevard Tom Loma  
Maison N° 218, 2 de l'avenue de la République  
à Lomé, au Centre Administratif de la Ville de Lomé

Signifié à :

- SIKKA BUSINESS SARL** ayant son siège social à Lomé, prise en la personne de son Gérant, Monsieur Mohamed ALASSAN demeurant et domicilié au siège de ladite société, CFE n°12946PM2022/2023. NIF 10018402 - RCCM - TG-LFW-01-2022-812-01777, e-mail : [sikkabusiness@gmail.com](mailto:sikkabusiness@gmail.com) Tél : +228 93484666, où étant et parlant à : *Le siège de la Sika a été trouvé et j'ai procédé à la signification conformément aux dispositions de l'article 58 du code de procédure civile attaché au Tribunal de Commerce de Lomé, et inscrit au Journal Togomatine*
- Monsieur Mohamed ALASSAN, Gérant de SIKKA BUSINESS SARL demeurant et domicilié, où étant et parlant à : *L'interressé n'ayant ni domicile ni résidence connus, j'ai procédé à la signification conformément aux dispositions de l'article 58 du code de procédure civile attaché au Tribunal de Commerce de Lomé, et inscrit au Journal Togomatine*

Copie de l'ordonnance n°247/2026 en date du 07 juillet 2026 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé, portant abréviation de délai ;

A même requête que dessus, j'ai huissier soussigné, indiquer aux défendeurs qu'ils doivent comparaître le **JEUDI NEUF (09) JUILLET 2026 A DIX (10) HEURES TRENTE (30) MINUTES** et jours suivants et s'il y a lieu, par devant **Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé, Juge des référés**, statuant en matière des référés au Palais de Justice de ladite ville ;

**Qu'à défaut, ils s'exposent à ce qu'une décision soit rendue à leur encontre sur les seules prétentions et pièces de la demanderesse ;**

**OBJET DE LA DEMANDE :**

L'objet de la demande est de voir Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé, juge des référés, ordonner l'ouverture des portes du magasin où se trouvent les sacs contenant les gommages arabiques appartenant à la demanderesse et désigner Maître ALOU BANASSA Komlan, Huissier de Justice ou tel autre huissier qu'il lui plaira afin de dresser un procès-verbal d'inventaire des marchandises récupérées et de l'ensemble des opérations ;

**L-EXPOSE DES FAITS :**

- Attendu que la demanderesse est propriétaire de 45 tonnes de gommages arabiques qu'elle a commandé le 27 août 2024 afin de l'exporter vers les USA ;
- Que pour ce faire, les marchandises ont été convoyés vers Lomé ;
- Que l'emportage a été confié à un transitaire qui au même moment s'occupait de l'emportage des sacs contenant du soja appartenant à la société défenderesse entreposés dans un magasin ;
- Attendu que sur initiative dudit transitaire, les marchandises ont été entreposées dans ledit magasin ;
- Que n'ayant pas pu envoyer à temps de l'argent au transitaire pour payer ses frais, le client résidant aux Etats Unis qui a commandé les gommages arabiques a dû résilier le marché ;

2

- Que c'est ainsi le transitaire l'a donc mis en contact avec Monsieur Mohamed avec qui il échangeait au téléphone depuis le Burkina afin de trouver une issue à ce problème ;
- Que malgré toutes ses tentatives effectuées qui sont restés vaines, la demanderesse a donc constaté que quelque chose se tramait derrière son dos ; qu'elle a donc décidé d'arriver à Lomé afin de trouver un acheteur ;
- Que depuis son arrivé, tous les efforts en vue de rencontrer Monsieur Mohamed pour l'amener à voir sa marchandise sont restés vains ;
- Qu'après plusieurs investigations, il lui a été donné de constater que le produit ne se trouvait plus dans l'enceinte de la zone portuaire mais a été déplacé dans un autre magasin ;
- Qu'il a constaté aussi que celui qui vient ouvrir le magasin plombe le cadenas à chaque fois qu'il le referme de sorte que tout doit se faire devant lui ; qu'aussi, il a constaté que ses sacs de gommages arabiques sont mis en ensemble avec ceux contenant du soja ;
- Qu'après plusieurs investigations, il lui a été donné d'apprendre que Monsieur Mohamed aurait arnaqué plusieurs personnes et est actuellement recherchée par la police est en fuite ;
- Que Monsieur Mohamed qui tente de s'accaparer des gommages arabiques a essayé, au demeurant, et à plusieurs reprises de les vendre afin de disparaître avec l'argent ;
- Que la demanderesse qui a actuellement trouvé un acquéreur pour ses marchandises, a grand intérêt à entrer en possession mais se heurte considérablement au jeu de Monsieur Mohamed qui ne lui laisse pas entrer en possession desdites marchandises ;
- Que cette situation risque de préjudicier gravement à ses intérêts, c'est pourquoi la présente action est initiée ;

**II- DISCUSSION EN DROIT**

- Attendu qu'aux termes des dispositions de l'article 31 de la loi n°2020-002 du 07 janvier 2020 portant modification de la loi n°2018-028 du 10 décembre 2018 instituant les juridictions commerciales en République Togolaise : « les procédures d'urgence, y compris les voies d'exécution, sont portées devant le Président du Tribunal de Commerce ou le Président de la Chambre Commerciale de la Cour d'Appel Compétente » ;
- Que mieux l'article 157 du code de procédure civile : « dans tous les cas d'urgences, le Président du Tribunal peut ordonner, en référé, toutes les mesures qui ne se heurtent à aucune contestation sérieuse ou que justifie l'existence d'un différend. Ce pouvoir s'étend à toutes les matières où il n'existe pas de procédure spéciale de référé » ;
- Qu'en l'espèce, la demanderesse qui aujourd'hui a trouvé un acquéreur se retrouve privée de sa marchandise qu'elle est censée faire écouler depuis 2024 ;
- Que les sacs contenant de la gomme arabique sont stockés par la défenderesse dans un magasin que la demanderesse a pu découvrir par ses propres enquêtes ;
- Qu'ainsi, la demanderesse pour préserver ses droits, n'a d'autre choix que de solliciter qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé, Juge des référés d'ordonner l'ouverture des portes et désigner Maître ALOU BANASSA Komlan, Huissier de Justice ou tel autre huissier qu'il vous plaira afin de dresser un procès-verbal d'inventaire des sacs contenant de la gomme arabique récupérées par la demanderesse et de l'ensemble des opérations ;

**PAR CES MOTIFS**

Et tous autres à produire, déduire ou suppléer si besoin d'office, la société **AGRO SUD SARL** sollicite qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé, Juge des référés de :

**Au principal**

- ✓ Renvoyer les parties à mieux se pourvoir ainsi qu'elles en aviseront ;
- Mais dès à présent et vu l'urgence,**
- ✓ Ordonner l'ouverture des portes du magasin où sont stockés les sacs de la gomme arabique appartenant à la demanderesse et désigner Maître ALOU BANASSA Komlan, Huissier de Justice ou tel autre huissier qu'il lui plaira afin de dresser un procès-verbal d'inventaire des sacs contenant de la gomme arabique ainsi récupérées et de l'ensemble de l'opération ;
- ✓ Condamner les défendeurs aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître ATSOO Darius, Avocat aux offres de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES**

**ET POUR QU'ILS NE L'IGNORENT**

Je leur ai étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant copie des pièces citées que celle du présent exploit dont le coût est de : \_\_\_\_\_ F CFA

L'HUISSIER

4

CHAMBRE

REQUETE AUX FINS D'ETRE AUTORISE A ASSIGNER EN REFERE A BREF DELAI  
A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé

**Me ATSOO Kokou T. M.**  
CABINET D'AVOCAT  
07 BP 7722 Lomé - TOGO  
Tel: 97 23 45 45 / 90 13 64 66

AGRO SUD SARL, inscrite au RCCM du Burkina Faso sous le numéro BF OUA 2018 B9166, numéro identifiant financier unique (IFI) 00112846N, ayant son siège à Ouagadougou, prise en la personne de son Gérant, **Monsieur Boukari GANDEMA**, né le 31 décembre 1976, de nationalité Burkinabè, demeurant et domicilié à Ouagadougou, de passages réguliers à Lomé, Téléphone : (+228) 71 36 98 75, (+226) 76 90 10 39 ;

Assisté de Maître Darius Kokou ATSOO, Avocat au Barreau du TOGO, demeurant et domicilié au siège de son cabinet à Lomé, quartier Adidogomé Médite, immeuble ELIZA HOME, 07 BP 7722 Lomé-Togo, Téléphone : (+228) 97 23 45 45 / 90 13 64 66, email : darius.atsoo@msolawyerfirm.com ;

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

1. Qu'elle est propriétaire de 45 tonnes de gomme arabique qu'elle a commandé le 27 août 2024 afin de l'exporter vers les USA ;
2. Que pour ce faire, les marchandises ont été convoyés vers Lomé.
3. Que l'emportage a été confié à un transitaire qui au même moment s'occupait de l'emportage du soja pour un certain Monsieur Mohamed, lequel disposait d'un magasin.
4. Que sur initiative dudit transitaire, les marchandises ont été entreposés dans ledit magasin ;
5. Que n'ayant pas pu envoyer à temps de l'argent au transitaire pour payer ses frais, le requérant a malheureusement assisté à la résiliation de la commande pour les États Unis ;
6. Que c'est ainsi le transitaire l'a donc mis en contact avec Monsieur Mohamed ALASSAN avec qui il échangeait au téléphone depuis le Burkina afin de trouver une issue à ce problème ;
7. Que malgré toutes ses tentatives effectuées qui sont restés vaines, le requérant a donc constaté que quelque chose se tramait derrière son dos ; qu'il a donc décidé d'arriver à Lomé afin de trouver un acheteur ;

8. Que depuis son arrivée, tous les efforts en vue de rencontrer Monsieur Mohamed ALASSAN pour l'inviter à voir sa marchandise sont restés vains ;

9. Qu'après plusieurs investigations, il lui a été donné de constater que le produit ne se trouvait plus dans l'enceinte de la zone portuaire mais a été déplacé dans un autre magasin ;

10. Qu'il a constaté aussi que celui qui vient ouvrir le magasin plombe le cadenas à chaque fois qu'il le réferme de sorte que tout doit se faire devant lui ; qu'ainsi, il a constaté que ses sacs de gomme arabique sont mis en ensemble avec ceux contenant du soja ;

11. A qu'après plusieurs investigations, il lui a été donné d'apprendre que Monsieur Mohamed ALASSAN n'aurait arnaqué plusieurs personnes et est actuellement recherchée par la police est en fuite ;

12. Que Monsieur Mohamed ALASSAN a essayé, au domicile, et à plusieurs reprises, dans le cadre de sa société SIKKA BUSINESS SARL de vendre le stock de la gomme arabique en sa possession au détriment de la requérante ;

13. Que la requérante qui a actuellement trouvé un acquéreur pour ses marchandises, a grand intérêt à entrer en possession desdites marchandises ;

14. Que vu l'extrême urgence, il convient d'autoriser la requérante à assigner en référé à bref délai conformément aux dispositions de l'article 65 du code de procédure civile : « Les dispositions qui précèdent ne font pas obstacle au pouvoir des juges en cas d'urgence, d'abréger les délais de comparution »

15. Que par ailleurs, le siège social de SIKKA BUSINESS SARL, le domicile ni la résidence de Monsieur Mohamed ALASSAN ne sont connus de la requérante de sorte qu'il y a lieu, de l'autoriser à opérer la notification de l'assignation à bref délai par voie d'affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de commerce de Lomé et par insertion dans TOGO MATIN ou TOGO PRESSE conformément aux dispositions de l'article 58 du code de procédure civile.

16. Qu'en raison du coût des publications que propose TOGOMATIN et compte tenu des moyens limités de la requérante, il y a lieu de désigner ce journal aux fins de la publication de l'assignation.

1

Tribunal de commerce de Lomé, juge des requêtes de l'autoriser à assigner en référé à bref délai la société SIKKA BUSINESS SARL et Monsieur Mohamed ALASSAN et de faire notifier l'assignation par voie d'affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de commerce de Lomé et par insertion dans le journal TOGOMATIN.

SOUS TOUTES RESERVES  
ET CE SERA JUSTICE.

Fait à Lomé, le 06 juillet 2026  
Pour la requérante  
Le conseil,

**Me ATSOO Kokou T. M.**  
AVOCAT / LAWYER

**Me ATSOO Kokou T. M.**  
CABINET D'AVOCAT  
07 BP 7722 Lomé - TOGO  
Tel: 97 23 45 45 / 90 13 64 66

PJ : (copie)

- ✓ Procès-verbal de constat en date du 17 juin 2026 ;
- ✓ Bon de commande N°7-1/AS/24 du 27/08/24
- ✓ Certificat d'origine du 09/10/24 ;
- ✓ Certificat d'immatriculation du 28/11/2018.

ORDONNANCE N° 247 /2026

Nous, **Amenyo Kudzo AKUATSE**, Président du Tribunal de Commerce de Lomé.

- ✓ Vu la requête en date du 06 juillet 2026, les motifs y exposés
- ✓ Vu les dispositions de l'article 36 nouveau de la loi n°2020-002 du 07 janvier 2020 portant modification de la loi n°2018-028 du 10 décembre 2018 instituant les juridictions commerciales en république Togolaise.
- ✓ Vu les dispositions des articles 58 et 65 du code de procédure civile

Attendu que la demande est fondée et qu'il convient d'y faire droit.

**PAR CES MOTIFS**

Autorisons AGRO SUD SARL à assigner en référé à bref délai la société SIKKA BUSINESS SARL et Monsieur Mohamed ALASSAN le jeudi 3 juillet 2026 à 10 heures 30 minutes ;

Disons que l'assignation sera notifiée par voie d'affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de commerce de Lomé et par insertion dans le journal TOGOMATIN.

Désignons le juge NAPO pour assurer cette audience.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté

Fait en notre cabinet, Lomé, le 07 JUIL 2026

Le Président du Tribunal de Commerce de Lomé

Pour Copie Certifiée Conforme  
Lomé, le 07/07/26  
Me ALOU BANASSA Komlan  
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE

**Amenyo Kudzo AKUATSE**

2

## El Niño

# Les phénomènes météorologiques extrêmes vont se multiplier dans le monde

**Vagues de chaleur, sécheresses, pluies diluviennes et autres phénomènes météorologiques extrêmes devraient se multiplier dans le monde au cours des prochains mois à mesure que le phénomène El Niño se renforce dans le Pacifique. C'est l'avertissement qu'a donné l'Organisation météorologique mondiale (OMM), il y a quelques jours.**



© PAM / Nkole Mwape/Un champ de maïs gâché par la sécheresse en Zambie

Alors que les records de chaleur tombent un à un déjà dans de nombreuses régions du monde, un nouvel acteur s'invite dans l'équation climatique. Après plusieurs années dominées par La Niña, le phénomène El Niño s'est désormais installé dans le Pacifique tropical et devrait rapidement gagner en puissance.

El Niño est un phénomène climatique naturel provoqué par un réchauffement anormal des eaux de surface du Pacifique équatorial. Pour les météorologues, son retour ne marque pas seulement un changement de cycle océanique : il accroît le risque de phénomènes météorologiques extrêmes bien au-delà du Pacifique.

« El Niño donnera également un coup d'accélérateur supplémentaire aux températures mondiales. Nous savons que, pendant les années El Niño, les températures mondiales atteignent généralement des niveaux records », a averti Alvaro Silva, un scientifique de l'OMM, lors d'un point de presse à Genève. Le diagnostic de cette agence des Nations unies est sans ambiguïté. Son dernier bulletin climatique saisonnier prévoit, avec un « haut niveau de confiance », un renforcement rapide du phénomène entre juillet et septembre 2026.

Les modèles de prévision convergent : Les eaux de surface du Centre et de l'Est du Pacifique équatorial continueront de se réchauffer fortement, avec des anomalies saisonnières dépassant les 2°C dans

plusieurs zones. C'est cette accumulation de chaleur qui perturbe les grands courants atmosphériques et redistribue les régimes météorologiques à l'échelle de la planète.

## Une planète déjà sous tension

Cette annonce intervient alors que l'été ne fait



Inondations, aperçu de la situation au Togo (Crédit photo : www.republicoftogo.com)

que commencer dans l'hémisphère nord et que plusieurs régions connaissent déjà des températures exceptionnelles.

« Nous sommes dans la première semaine de juillet, au début de ce qui est traditionnellement le mois le plus chaud de l'année. Pourtant, dès le mois de juin, nous avons déjà observé des températures records dans de nombreuses régions d'Europe. À titre d'exemple, l'Allemagne a enregistré le week-end dernier un nouveau record national avec 41,7°C », a rappelé Clare Nullis, porte-parole de l'OMM.

Aux États-Unis, l'agence onusienne fait également état d'une vague de chaleur « prolongée et dangereuse » dans le Centre et l'Est du pays, qui doit se poursuivre jusqu'au week-end de la fête

nationale américaine, selon le Service météorologique national américain. Pour les scientifiques, El Niño ne crée pas à lui seul ces épisodes extrêmes. Mais il agit comme un amplificateur d'un climat déjà profondément réchauffé par les émissions humaines de gaz à effet de serre.

« L'intensité d'El Niño est importante, car elle accroît la probabilité de phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes dans différentes régions du monde... en plus du changement climatique de long terme dû aux activités humaines », a insisté Alvaro Silva.

## Des impacts très inégaux selon les régions

Les conséquences attendues diffèrent fortement selon les continents. L'OMM anticipe des conditions plus sèches

que la normale en Amérique centrale, dans les Caraïbes ainsi que dans certaines régions d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud. Des déficits de précipitations sont également probables dans une partie de l'Indonésie et de l'Asie du Sud-Est en pleine saison de mousson.

À l'inverse, l'Afrique de l'Est pourrait connaître des pluies supérieures aux normales entre septembre et décembre, avec un risque accru d'inondations. Cette situation pourrait être renforcée par un autre facteur climatique, le dipôle de l'océan Indien, dont le développement est jugé possible dans les prochains mois.

Les météorologues rappellent toutefois qu'aucune région n'est affectée de manière uniforme. Les effets d'El

Niño varient selon son intensité, sa durée, la période de l'année et son interaction avec d'autres mécanismes climatiques. Même en période dite « neutre », des événements météorologiques extrêmes peuvent se produire.

## Une fenêtre d'action qui se referme

Face à ces perspectives, l'OMM affirme avoir engagé une mobilisation « sans précédent » avec les services météorologiques nationaux et centres climatiques régionaux afin d'aider les gouvernements à anticiper les risques. « Nous disposons encore d'une fenêtre pour nous préparer et agir de manière précoce. Mais cette fenêtre se referme dans certaines régions », a averti Alvaro Silva. Dans les pays menacés par la sécheresse, l'enjeu est notamment de garantir des réserves d'eau suffisantes pour l'agriculture, la production d'énergie et les autres secteurs essentiels. El Niño apparaît en moyenne tous les deux à sept ans et dure généralement entre neuf et 12 mois. Il atteint habituellement son intensité maximale entre novembre et février, tandis que ses effets sur la température moyenne mondiale se font souvent sentir avec le plus de force



Aperçu de la situation en Côte d'Ivoire (Crédit photo : Lequotidien)



Aperçu de la situation au Ghana (Crédit photo : Anadolu Ajansi)

l'année suivante. Si le réchauffement climatique fixe désormais un niveau

de chaleur de plus en plus élevé, El Niño pourrait, dans les mois qui viennent, pousser encore davantage la planète vers ses limites. Situation climatique et météorologique au Togo en juillet 2026

Il y a quelques jours, le Togo, pays d'Afrique de l'Ouest a connu de fortes pluies durant des heures. L'on a enregistré des quantités énormes d'eau en peu de temps, ce qui est caractéristique des extrêmes climatiques. L'on a assisté à des inondations, à des chutes d'arbres, et malheureusement aussi à des morts.

D'autres pays d'Afrique de l'Ouest dont la Côte d'Ivoire et le Ghana ont connu encore pire. Au Togo, va-t-on encore vers des lendemains difficiles ? Les autorités prennent des mesures pour anticiper d'autres pluies diluviennes. Pour sa part, l'Agence nationale de la météorologie du Togo (Anamet), continue de publier quotidiennement des alertes et de donner des conseils pratiques aux citoyens.

Une chose est certaine : le Togo, à l'instar d'autres pays d'Afrique et d'ailleurs, n'est pas à l'abri du phénomène El Niño. Le pays vient d'en subir les effets, et d'autres

effets pourraient encore suivre.

**Edem Dadzie**

Togo

## Le paiement en ligne des prestations du Tribunal de Grande Instance de Lomé devient effectif

**Le gouvernement togolais poursuit la modernisation des services publics avec la dématérialisation des paiements liés aux prestations du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Lomé. Officiellement lancée la semaine dernière par le ministère de la Justice et des Droits humains, en collaboration avec le ministère chargé de l'Économie numérique, cette plateforme marque une nouvelle étape dans la transformation numérique de l'administration judiciaire.**

Accessible via le portail national des services publics, le dispositif permet désormais aux justiciables, avocats, huissiers de justice et autres acteurs de la chaîne judiciaire civile de régler en ligne les frais relatifs à près

de 40 prestations du Tribunal de Grande Instance de Lomé. Cette innovation met fin à plusieurs démarches physiques et facilite l'accès aux services judiciaires.

Au-delà du paiement électronique, la plateforme offre la possibilité de suivre à distance l'évolution des procédures engagées. Les usagers peuvent ainsi consulter l'état de leurs dossiers à tout moment, sans avoir à se déplacer. Pour les autorités, cette solution numérique contribuera à accélérer le traitement des demandes, à réduire les délais administratifs et à améliorer la qualité du service rendu aux citoyens.

Sur le plan opérationnel,

la gestion de la plateforme est assurée par le greffe du tribunal, chargé de recevoir, traiter et suivre les requêtes introduites



par voie électronique. Cette organisation vise à garantir la fiabilité des opérations tout en assurant un meilleur suivi des dossiers.

À travers cette réforme, le gouvernement entend

également renforcer la transparence dans la gestion des procédures judiciaires et simplifier les relations entre les usagers et l'institution

judiciaire. La réduction des déplacements, la sécurisation des paiements et la traçabilité des opérations figurent parmi les principaux avantages attendus.

Les autorités précisent que cette initiative constitue une phase pilote appelée à être progressivement étendue aux autres juridictions du pays. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale de digitalisation de l'administration publique, qui a déjà permis la mise en ligne de plusieurs services dans les domaines des finances publiques, du foncier, des formalités administratives, de l'entrepreneuriat et des services destinés aux citoyens. À terme, cette dynamique devrait contribuer à une administration plus moderne, plus efficace et davantage orientée vers les besoins des usagers.

La Rédaction

Togo

## L'UE accorde 3,3 milliards FCFA supplémentaires pour renforcer la sécurité maritime

**Le Togo renforce son dispositif de sécurité grâce à un nouvel appui de l'Union européenne (UE). Le Conseil de l'UE a récemment approuvé une mesure d'assistance de 5 millions d'euros, soit environ 3,3 milliards FCFA, au profit des forces armées togolaises dans le cadre de la Facilité européenne pour la paix (FEP). Cette nouvelle enveloppe est spécifiquement destinée à consolider les capacités opérationnelles de la marine nationale.**

Les fonds serviront à l'acquisition d'équipements de surveillance et de communication, de matériels de maintenance, de moyens de soutien logistique ainsi que de capacités d'intervention. L'Union européenne précise toutefois que ces équipements ne sont pas destinés à un usage légal, mais visent à améliorer l'efficacité des opérations de sécurisation des espaces maritimes.

Avec cette nouvelle contribution, le montant total des appuis accordés au Togo au titre de la Facilité européenne pour la paix atteint désormais 15 millions d'euros, soit près de 9,8 milliards FCFA. Cette assistance complète une première enveloppe de 10 millions d'euros approuvée en juillet 2025 pour renforcer les capacités des Forces armées togolaises face à la menace de l'extrémisme violent dans la région des Savanes.

À travers ce nouveau financement, Bruxelles entend soutenir les efforts du Togo dans la sécurisation du golfe de Guinée, une zone confrontée à la piraterie, aux trafics illicites et à d'autres formes de criminalité transnationale. L'initiative s'inscrit dans le cadre de l'Architecture de Yaoundé, mécanisme régional de coopération dédié à la sûreté maritime.

Selon le Conseil de l'Union européenne, ces différentes mesures traduisent la volonté de renforcer le partenariat avec le Togo en matière de sécurité et de défense, tout en contribuant à la stabilité régionale. Elles s'intègrent également à l'Initiative de sécurité et de défense de l'UE pour le golfe de Guinée, lancée en décembre 2023, qui associe prévention de l'extrémisme violent, coopération sécuritaire et développement.

Ce nouvel engagement confirme la place de l'Union européenne parmi les principaux partenaires du Togo. Lors du quatrième dialogue politique entre les deux parties, organisé en juin dernier, Bruxelles et Lomé avaient réaffirmé leur volonté d'intensifier leur coopération dans les domaines de la paix, de la gouvernance, du développement économique et de la résilience face aux menaces transfrontalières.

TM

## Le Togo change de catégorie, le vrai défi commence maintenant

**Le Togo vient de franchir un seuil symbolique important en rejoignant la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, selon la nouvelle classification de la Banque mondiale valable de juillet 2026 à juin 2027.**

C'est une bonne nouvelle pour l'image pays. Elle renforce le récit d'une économie en progression, améliore la perception auprès des investisseurs et confirme que le Togo s'inscrit dans une trajectoire de montée en gamme macroéconomique.

**Mais il faut garder le sens de la mesure.**

Ce reclassement ne doit pas être lu comme une preuve automatique de transformation structurelle profonde. La Banque mondiale indique que le facteur décisif tient notamment à la révision de l'estimation démographique après le recensement de 2022. En clair, le revenu par habitant augmente aussi parce que la population estimée a été revue à la baisse.

**Le signal est donc positif, mais l'interprétation doit rester rigoureuse.**

Un pays à revenu intermédiaire inférieur n'est pas nécessairement un pays où la pauvreté recule fortement, où l'emploi formel



progresser suffisamment, où les inégalités se réduisent durablement ou où le tissu productif est pleinement transformé. La classification repose sur le revenu national brut par habitant. Elle dit quelque chose de la trajectoire économique, mais elle ne dit pas tout du développement.

**Pour le secteur bancaire, l'enjeu est particulièrement intéressant.**

Ce nouveau statut peut soutenir la confiance, renforcer l'appétit pour le financement des PME, des ménages à revenus réguliers, des projets structurants et des chaînes de valeur locales. Il peut aussi accélérer la nécessité de mobiliser davantage l'épargne intérieure, de

développer des offres plus sophistiquées et de mieux accompagner les segments économiques en croissance.

Pour une banque, la question n'est donc pas seulement de saluer le changement de catégorie, mais de savoir comment convertir ce signal macroéconomique en stratégie de marché, en financement productif et en accompagnement concret de l'économie réelle.

Le Togo gagne en perception. Il lui faut désormais consolider sa transformation. C'est dans cet espace que les institutions financières ont un rôle décisif à jouer.

Dodji Moïse MAFONGOUN, PhD

# #MaCarte MaLiberté

JUSQU'AU 31 JUILLET 2026

**-50%**  
SUR LES  
FRAIS



**DEMANDEZ VOTRE CARTE  
OPEN OU CHALLENGE VIA  
L'APPLICATION MYCORIS  
BANK OU EN AGENCE  
INFO : 8283**

La Banque Autrement

<https://coris.bank>

